



24 avril 2021

Résumé de la policy brief [Considerations for an alert system for infectious diseases, focus on COVID-19: a scoping review of tier systems used in other countries and current data](#) [↗](#)

This policy brief is a review of different tier systems. Considerations for the 3-Phasenmodell will be published separately.

Considérations sur les systèmes d'alerte du COVID-19

Les systèmes d'alerte permettent aux autorités, à la population, aux entreprises et aux services de comprendre les mesures prises pour contrôler la transmission d'une maladie infectieuse et de s'y préparer. Nous analysons de tels systèmes dans plusieurs pays et discutons de la situation en Suisse.

De nombreux pays utilisent des systèmes comprenant différents niveaux d'alerte mis en place pour répondre à l'évolution de la transmission du SARS-CoV-2. Ces systèmes de réponse ont trois composantes. Premièrement, la situation épidémiologique de la transmission du virus est caractérisée par un certain nombre de niveaux basés sur des indicateurs spécifiques. Deuxièmement, on définit un ensemble de mesures qui correspond à l'intensité du contrôle nécessaire pour maintenir la situation épidémiologique à chaque niveau. Troisièmement, des indicateurs montrant une amélioration ou une détérioration de la situation épidémiologique signalent que des mesures moins ou plus restrictives devraient être mises en œuvre.

Ces systèmes d'alerte permettent aux autorités, à la population, aux entreprises et aux services de comprendre les mesures prises pour contrôler la transmission d'une maladie infectieuse et de s'y préparer. La plupart des pays les ont mis en place lors la pandémie de COVID-19. D'autres, tels que Singapour et la Chine, ont adapté des systèmes élaborés suite à la pandémie de SARS de 2002/3.

Nous avons analysé 17 systèmes d'alerte dans 11 pays (certaines régions d'un même pays utilisent des systèmes différents, comme en Allemagne,). Ils comportent de 3 à 5 niveaux, la médiane étant de 4 niveaux. Les indicateurs les plus courants sont l'incidence du nombre de nouveaux cas sur 7 jours par 100 000 habitants et l'occupation des unités de soins intensifs. Le nombre de mesures et leur type qui sont définies à chaque niveau varient largement entre les systèmes.

La Suisse n'avait pas de système d'alerte officiel avant le modèle en trois phases du printemps 2021. La campagne d'information menée par l'Office fédéral de la santé publique utilise différentes couleurs pour indiquer les mesures spécifiques visant à contrôler la transmission du SARS-CoV-2 à différents niveaux d'intensité de l'épidémie. La mise en œuvre de mesures plus ou moins restrictives a été jusqu'à présent principalement guidée par l'incidence sur 14 jours, l'occupation des unités de soins intensifs, les hospitalisations ainsi que la moyenne sur 7 jours du taux de reproduction effectif. Ce schéma pourrait servir de base à l'élaboration d'un plan durable de préparation et de réponse en cas de pandémie et qui inclut des mesures pour faire face à la pandémie actuelle de COVID-19.